

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 07/060 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER
LES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS
AU REDEPLOIEMENT DU SERVICE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE
DANS LES LOCAUX LIBERES PAR LE SERVICE DOCUMENTATION
DE L'HOTEL DE REGION**

SEANCE DU 29 MARS 2007

L'An deux mille sept, et le vingt-neuf mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BURESI Babette
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
Mme COLONNA Christine à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
M. LUCIANI Jean-Louis à Mme CASTELLANI Aline
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme SCIARETTI Véronique
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivité Territoriales,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} avril 2006 portant Code des Marchés publics,
- VU** la délibération n° 06/20 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2006 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU** la délibération n° 06/163 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2006 habilitant le Président du Conseil Exécutif à signer les marchés relatifs aux travaux de redéploiement du service informatique et téléphonique,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :



HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants aux marchés de travaux n° 036, 037, 039 et 040/AO/06-DIB relatifs au redéploiement du Service Informatique et Téléphonique dans les locaux libérés par le Service Documentation de l'Hôtel de Région avec les entreprises suivantes :

N°	DESIGNATION		Entreprises	MONTANT TTC
1	CLOISONS/FAUX-PLAFOND/MENUISERIE INTERIEURE	Avec Option	ENTRETIEN ET COULEURS	14 603,76
2	REVETEMENT SOLS SOUPLES/SOLS TECHNIQUE		ENTRETIEN ET COULEURS	11 668,32
3	PEINTURE		ENTRETIEN ET COULEURS	7 677,72
4	CLIMATISATION/VENTILATION DOUBLE FLUX/PLOMBERIE		CORSE CLIMATISATION	20 037,29
5	ELECTRICITE COURANT FORT/COURANT FAIBLE/DETECTION INCENDIE		EGA	41 027,04
TOTAL GENERAL TTC				95 014,13

Le délai d'exécution pour l'ensemble des lots était de trois (3) mois, il est porté à quatre (4) mois.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 mars 2007

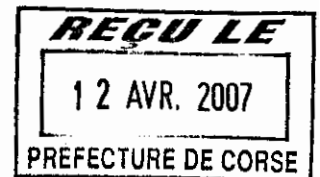
Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation

Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI



ANNEXE

REÇU LE
12 AVR. 2007
PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants aux marchés de travaux n° 036, 037, 039 et 040/AO/06-DIB relatifs au redéploiement du Service Informatique et Téléphonique dans les locaux libérés par le Service Documentation de l'Hôtel de Région.

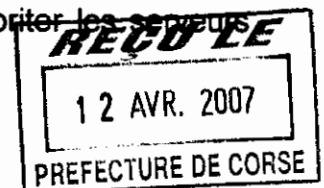
I - NATURE DE LA PRESTATION INITIALE

Le Service Informatique et Téléphonique de la Collectivité Territoriale de Corse a fait l'acquisition de nouveaux matériels pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Afin de permettre l'exploitation du système d'information de la Collectivité, il est nécessaire de regrouper géographiquement, au 1^{er} niveau, les bureaux des agents de ce service et de créer un local spécifique destiné à abriter les serveurs informatiques.

Le programme comprend :

- ↓ un réaménagement de l'espace libéré par le Service de la Documentation
- ↓ la création d'un local serveur
- ↓ la transformation d'un sanitaire en bureau (au 3^{ème} étage).



Le dossier de Consultation des Entreprises a été établi par le maître d'œuvre Pierre VAUCHER, architecte DPLG. Il comprend une seule tranche, répartie en 5 lots passés par marchés séparés et décomposés comme suit :

La répartition par marchés est la suivante :

N°	DESIGNATION	Entreprises	MONTANT TTC
1	CLOISONS/FAUX-PLAFOND/MENUISERIE INTERIEURE Avec Option	ENTRETIEN ET COULEURS	14 603,76
2	REVETEMENT SOLS SOUPLES/SOLS TECHNIQUE	ENTRETIEN ET COULEURS	11 668,32
3	PEINTURE	ENTRETIEN ET COULEURS	7 677,72
4	CLIMATISATION/VENTILATION DOUBLE FLUX/PLOMBERIE	CORSE CLIMATISATION	20 037,29
5	ELECTRICITE COURANT FORT/COURANT FAIBLE/DETECTION INCENDIE	EGA	41 027,04
TOTAL GENERAL TTC			95 014,13

Par délibération de programme n° 06/163/AC prise en date du 28 juillet 2006, l'Assemblée de Corse habilite le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés relatifs aux travaux de redéploiement du service informatique et téléphonique dans les locaux libérés par le service de la documentation de l'Hôtel de Région.

II - OBJET DES AVENANTS

Des modifications ont été apportées pour tenir compte :

- ✚ des recommandations du bureau de contrôle technique APAVE Sudeurope concernant :
 - le percement des dalles
 - la répartition des charges
- ✚ de la capacité d'autonomie des onduleurs, demandée par l'utilisateur, impliquant une charge d'ensemble supérieure à la charge admissible du plancher bas du local technique,
- ✚ des demandes du Conseil Exécutif (aménagement d'un bureau et modification toilettes au niveau R+3),
- ✚ de la nécessité de déplacer des appareils pour permettre la pose des nouveaux équipements.

L'ensemble de ces modifications est détaillée dans le rapport du Maître d'œuvre ci-joint.

Marché N° 036 /AO/06-DIB passé avec la société ENTRETIEN ET COULEURS

- ✚ modification pour individualiser l'accès au bureau nécessitant un remaniement du cloisonnement bureau/toilettes (R+3), et la pose d'une porte à galandage plus-value HT
3 139,00 €

Montant total de la plus-value HT 3 139,00 €
représentant une augmentation du marché de base (13 522,00 €) de 23,21 %.

Marché N° 037/AO/06-DIB passé avec la société ENTRETIEN ET COULEURS

- ✚ reprise des embellissements des toilettes (niveau R+3) 425,00 €
- ✚ percement d'une ouverture 480,00 €
- ✚ encoffrement 890,00 €
- ✚ reprise de peinture 80,00 €

Montant total plus-value HT 1 875,00 €
représentant une augmentation du marché de base (10 804,00) de 17,35 %

Marché N° 039/AO/06-DIB passé avec la société CORSE CLIMATISATION

↓	dépose et évacuation du lavabo existant et fourniture et pose d'un lavabo d'angle						
	plus-value					HT	
	686,68 €						
↓	fourniture et pose de 2 bouches de VMC						
	plus-value					HT	
	140,00 €						
↓	réalisation d'une trémie						
	plus-value					HT	
	1 430,00 €						
↓	renforcement trémie						
	plus-value					HT	
	1 052,48 €						

	Montant	total	de	la	plus	value	HT
	3 309,16 €						
	représentant une augmentation du marché de base (18 553,05 €) de 17,84 % .						

Marché N° 040/AO/06-DIB passé avec la société EGA

↓	modification des circuits d'éclairage pour aménagement des sanitaires et du bureau (R+3)						
	plus-value					HT	
	660,00 €						
↓	fourniture et pose par ancrage sur mur maître d'un support pour onduleur						
	plus-value					HT	
	3 020,00 €						

	Montant	total	de	la	plus	value	HT
	3 680,00 €						
	représentant une augmentation du marché de base (37 988,00 €) de 9,68 % .						

□□□

Lors de sa réunion tenue le mardi 30 janvier 2007, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation des avenants.

III - PASSATION DES AVENANTS AUX MARCHES

Les marchés passés avec les entreprises sont abondés et portés à :

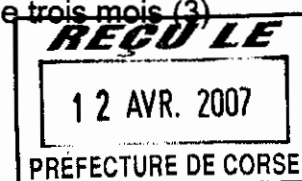
DESIGNATION	Entreprises	HT	Avenants	Nouveau montant HT	TVA	TTC
Lot N° 1 Cloisons/Faux plafonds/ Menuiserie intérieure avec option	Entretien et couleurs	13 522,00 €	3 139,00	16 661,00	1 332,88	17 993,88
Lot N° 2 Revêtement sols souples Sols techniques	Entretien et couleurs	10 804,00 €	1 875,00	12 679,00	864,32	13 543,32
Lot N° 4 Climatisation, plomberie Ventilation double flux,	Corse Climatisation	18 553,05 €	3 309,16	21 862,21	1 748,98	23 611,19
Lot N° 5 Electricité courant fort et faible détection incendie	EGA	37 988,00 €	3 680,00	41 668,00	3 333,44	45 001,44

Le montant des avenants s'élève à **12 963,42 € TTC** (12 003,16 € HT) et porte le montant cumulé des marchés à **107 977,55 €**, soit une augmentation de **13,64 %**.

IV - DELAI

Le délai d'exécution pour l'ensemble des lots était de **trois mois (3)**

Il est porté à **QUATRE (4) MOIS**.



V - ENGAGEMENT DU MARCHÉ

Le bilan financier initial est abondé de **8 000,00 €** et porté au montant total de **140 000,00 euros**.

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts au programme 5211 - Hôtel de Région (ligne 900/0202) et inscrits au BP 2006 adopté par délibération de programme n° 06/20 AC prise par l'Assemblée de Corse en date 26 mars 2006.

En application de l'article L. 4422-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif à signer les avenants aux marchés de travaux n° **036, 037, 039 et 040/AO/06-DIB** relatifs au **Redéploiement du Service Informatique et Téléphonique** dans les locaux libérés par le Service de la Documentation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
CONSEIL EXECUTIF**

**HOTEL DE REGION
REDEPLOIEMENT DU SERVICE INFORMATIQUE
ET TELEPHONIQUE**

**AVENANT N° 1
AUX MARCHES DE TRAVAUX**

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

(Modifié janvier 2007)

Maîtrise d'œuvre (Pierre VAUCHER)	21 530,69
Travaux	107 977,55
base marché :	95 014,13 euros
avenant n° 1	12 963,42 euros
Mission Contrôle technique (Apave Sudeurope)	3 647,80
Coordination sécurité et protection de la santé (Apave)	2 726,88
Divers et aléas	4 117,08

TOTAL	140 000,00 euros
--------------	-------------------------

